Génie. Place de Lyon.

Batterie de Sermenaz.

Commune de Neyron (Ain).

Trocès-verbal de bornage du terrain militaire extérieur formant la zone des fortifications de la batterie de Sermenaz, sur le territoire de la commune de Nergion (Lin).

L'an mil huit cent quatre vingt onze le vingt six Ochobre Vu la loi du 29 26 mu 1881 et conformement aux prescriptions de l'article 19 du Décret du 10 Août 1853.

Nous, Regnault de Frémesnil, & Colonel, Chef du Génie à Syon, représenté par M'hreitmann, Capitaine du Génie, délégué à cet effet.

Agissant de concert avec Mo Jacquinair Ingénieur des Ponts et Chaussées, assisté de M'h Toisolletit Maire de la commune de Neyron, remplacé pour le signature par le Coron Membre du Jonegil Municipal de Payron, remplacé pour le Nous sommes rendus à du Jonegil Municipal de la Batterie de Jermenaz

où les propriétaires riverains avaient été dument convoqués par No le Maure de Neyron, afin d'assister à la reconnaissance des limites du terrain militaire dont ils sont limitropher.

après avoir pris connaissance, autant qu'il a été nécessaire, des titrer de propriété des intervenants, nous avons procéde contradictoirement, ainsi qu'il suit, à la fixation des bornes placées à la limite exterieure du terrain militaire formant la zone des sortifications de la batterie de Permenaz, sur le territoire de la commune de Reyron, d'après le plan arrêté par le Comité technique du Génie et approuvé par Mr le Ministre de la Guerre, le 14 Janvier 1890. Contes les bornes sont en pierre de taille, de sorme octogonale; le centre de leur surface supérieure indique la limite de la zone de circonscription; et, sur cette sace, sont graves le numéro de la borne et deux traits partant du centre dans les directions. aboutissant aux Borne

Nous avons rattaché ces bornes à des points fixes de l'ouvrage, comme

il est expliqué ci-aprèr:

Elle est située à l'est du chemin d'intérêt commun 9°92, en un point distant de 89,60 de l'angle Ouest de la contrescarpe devant la caponnière Mord de l'ouvrage et de 34,50 de l'intersection des contrescarpes de la gorge et du ffanc gauche prolongées en ligne droite; elle est d'ailleurs à une distance de cent

vingt-quatre mêtres de la borne 90°2.

Située à la distance de 75,00 de l'angle Ouest de contrescarpe dont il est question ci dessus et à une distance de cinquante-cinq metres quarante-deux centimètres de la borne nº 3

55,42 Borne Nº3 Située à quatre vingt deux mêtres soixante-treize de la borne nº 4_ 82,73 Elle est à la distance de 38,20 de l'angle 6st de la contrescarpe Borne Nº4 devant la caponnière Nord de l'ouvrage et à la distance de 18,90 mesurée normalement à la contrescarpe du front; elle est d'ailleurs à guarante-

six metres quatre-virgt quirge de la boine 90.5 _ Borne Nº5 __ Est située à trente brois mêtres quinze centimetres de la borne nº6_ Borne 11.6 _ Se trouve à la distance de 31,00 mesurée normalement à la contrescarge du front et à la distance de quatre-vingt dix neuf mêtres soixante dix

de la borne nº 7. _

46,95

33,15

99,70

n non	Report 441,95
Borne 11 f.	Située à la distance de 37, 20 de l'intersection des jurolongements
	des deux contrescarpes de front et du flanc droit et à singt.
	des deux contrescarpes de front et du flanc droit et à singt- neuf mêtres vingt-cinq certimètres de la borne 90°8 29,25
Borne nº8.	Se traver a la distance de 43.95 de l'intersection air a
coura no .	Se trouve à la distance de 43,25 de l'intersection qui a
	servi à reperer la borne 90° 7 et à deux cent quatre nietres quinze centimètres de la borne 90° 9
b hea	gunze centimences de la borne 11 g.
Borne Nº9.	Cite tot actione de 40, 40 de l'oright Greet de la communique
	de la caponnière sud de l'ouvrage et à cent qualre vingt qualre
	de la caponnière sui de l'ouvrage et à cent quatre ringt quatre mêtres quatre-vingt-guinze de la boune 90 1
	A 70 / 1
	Cotal du périmètre du terrain militaire de la Bê de Sermenaz-860,30
	C. P. intringer de refugne responsant le terrain militaire Compart
	Les angles intérieurs du polygone renfermant le terrain militaire formant la zone des fortifications de la Batterie de Sermenaz ont ensuite été mesurés et reconnus ainsi qu'il suit:
	la zone des journations de la Banerie de Permentiz ont ensuite ele
	meoures et reconnus ainsi qu'il suit:
	De la borne 11" aux bornes 91" Let g, cent vingt degres 120 oi
	De la borne N°1 aux bornes n° 2 et g, cent vingt degrés
	4 et 4, quaire-vinot quinze depres quarante-deuy. 934.
	5 et 3, deux cent soixante - treize degrés cinquante huit_273 5 6 et 4, quatre - vingt - six degrés
	5 6 st 4, quatre-vingt-six degres 86 oc
	6 7 et 5, deux cent vingt-un degrés vingt minutes 221'20
	7 8 + 6 cent wind - sine deares 196°00
	8 at I cent serve decrees 116° as
	9 - 1 et 8, qualre-vingt-douze degrés seize 92°16
	g su o, quaire visigi voinze negres singe y vi
	Total 1260'00
	Le chemin d'accès (Stratégique N°1 du dépt de l'Ain), est classé, en a comme embranchement du Ch: d'Int Commun N° 21. Il n'est pas borné, sa destination même le mettant à l'abii de toute contestation der
	comme and an China) That Comment of the 21 The right was horned
	comme embrancisement ou Cs: o ord Cornnay It 21. It is full both to
	sa destination même le mettant à l'abri de toute contestation des
	riverains.
	La reconnaissance des bornes plantées étant terminée, nous avons
	dresse le présent proces verbal, que les fonctionnaires ous désignés ont signes
•	dressé le présent procès verbal, que les fonctionnaires ous désignés ont signés après lecture, les jour, mois et an que dessus.
0 0	
Le Caj	nitaine du Génie L'Ingénieur des Ponts et-Chaussées Le Maire,
	Maequin's coron, meme
	Traca / Coron, memo
1 de	Duren Duren
	1 Como
1///	Le St Colonel Chef du Génie
1/	To I totonel that du tiense